

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports**

NOR : AFSR1430984A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports;

Vu le procès-verbal établi le 5 décembre 2014 par le bureau de vote central à l'issue des élections au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports:

#### **UNSA fonction publique - SNASS CFTC**

##### *Membres titulaires*

Mme Christine COMBE, direction des affaires juridiques.

M. Jean-Paul KRUMBHOLZ, direction des sports.

M. Guy FRANCOIS, administration centrale.

M. Thierry CATELAN, direction des sports.

##### *Membres suppléants*

M. Michel CHAUVEAU, direction des ressources humaines.

Mme Myriam LOFTI, administration centrale.

M. Stéphane JOUSSEAUME, délégation à l'information et à la communication.

Mme Françoise MAGNA, direction générale de la cohésion sociale.

## CFDT

### *Membres titulaires*

Mme Catherine TROTTE-DELAVAL, direction générale de la cohésion sociale.  
M. Jean-Fabien DELHAYE, direction des finances, des achats et des services.  
Mme Nathalie BOURQUIN-VASSEUR, délégation aux affaires européennes et internationales.

### *Membres suppléants*

M. Jean-François CHARLET, direction des ressources humaines.  
Mme Sylvie BOUVIER, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.  
M. Dominique TELLE, direction générale de la cohésion sociale.

## CGT

### *Membres titulaires*

M. Laurent LAPLANCHE, direction des ressources humaines.  
Mme Cécile DANIEL, direction des systèmes d'information.  
M. Olivier ROCHE, direction générale de la cohésion sociale.

### *Membres suppléants*

Mme Béatrice LEROY, direction des finances, des achats et des services.  
M. Jean-Luc ESCHEMANN, direction générale de l'offre de soins.  
Mme Annie BATREL, direction des ressources humaines.

## Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de quatre ans.

## Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et au *Bulletin officiel* du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 15 décembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. BLONDEL